



C O N S E I L G É N É R A L  
DE LA  
COMMUNE DE PESEUX

**Séance extraordinaire du 14 mai 2020  
à 19h30 à la Salle de spectacles**

<b>Président</b>	:	Monsieur Dominik Schneuwly
<b>Conseillers généraux présents</b>	:	<b>33</b>
<b>Conseillers généraux excusés</b>	:	<b>4</b> Messieurs Sébastien Brunet, Pierre-Yves Jeannin et Mesdames Malika Khan et Marie-Claire Zimmerli
<b>Conseillers généraux absents</b>	:	<b>4</b> Mesdames Christiane Hofer, Vanessa Sintz et Jacqueline Zosso (cette dernière arrivera à 19h40) et Monsieur Georges Jourdain
<b>Siège vacant</b>	:	<b>0</b>
<b>Conseillers communaux présents</b>	:	<b>5</b>
<b>Appel début séance</b>	:	<b>33</b> présents <b>4</b> excusés <b>4</b> absents

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, déclare la séance d'information ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général.

Je dois dire qu'après deux mois de confinement dus à la pandémie, je suis particulièrement heureux de vous rencontrer en chair et en os !

Pour commencer, je vous informe des élections des Conseillers généraux suivants :

Arrêté du Conseil communal du 27 janvier 2020 proclamant Monsieur Edward Joseph Savio D'Souza élu Conseiller général, en remplacement de Madame Souâd Müller, ainsi que la proclamation du 27 janvier 2020 et la validation du 10 février 2020 de son élection par le Conseil communal.

Arrêté du Conseil communal du 27 janvier 2020 proclamant Monsieur Flavien Angelo Maccabiani élu Conseiller général, en remplacement de Monsieur Thierry Müller, ainsi que la proclamation du 27 janvier 2020 et la validation du 10 février 2020 de son élection par le Conseil communal.

Arrêté du Conseil communal du 16 mars 2020 proclamant Monsieur Kamaleshwaran Venkatasubbaiah élu Conseiller général, en remplacement de Monsieur Eric Augsburger, ainsi que la proclamation du 16 mars 2020 et la validation du 30 mars 2020 de son élection par le Conseil communal.

Arrêté du Conseil communal du 23 mars 2020 proclamant Monsieur Cyril Weiner élu Conseiller général, en remplacement de Madame Patricia Sörensen, ainsi que la proclamation du 23 mars 2020 et la validation du 6 avril 2020 de son élection par le Conseil communal.

Avec ces nouveaux membres, l'effectif du Conseil général est de 41 membres et nous sommes donc au complet.

Je tiens aussi à saluer Madame Patricia Sörensen, entrée au Conseil communal le 3 février dernier, suite à la démission de Monsieur Michel Rossi.

J'aimerais vous dire un mot sur la raison de cette séance particulière. Suite à l'annulation de la séance du Conseil général du 7 mai dernier, les rapporteurs des groupes ont signalé la longue période qui s'est écoulée depuis la dernière séance du Conseil général en décembre 2019 ; un besoin d'échange d'information entre le Conseil général et le Conseil communal s'est fait sentir fortement.

La présidence du Conseil général, soit le président et le vice-président, s'est entretenue à ce propos avec le Conseil communal le 27 avril dernier, par vidéo conférence. Lors de cette réunion, le Conseil communal a proposé de convier le Conseil général à cette présente séance d'information.

Je tiens à remercier le Conseil communal et l'administration pour avoir répondu rapidement à cette sollicitation et pour avoir rendu possible cette séance, malgré les contraintes dues à la pandémie.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, rappelle encore les mesures de protection à respecter, dans le respect des directives de l'OFSP, liées à la situation sanitaire.

Il demande encore à chaque personne souhaitant s'exprimer de venir devant un micro, sans le toucher.

**Madame Elisabeth Moser** (EAG) intervient.

J'ai cru qu'il s'agissait ce soir d'une séance informelle. Pourtant je vois ici le dispositif propre au Conseil général, l'appel et un ordre du jour.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, confirme.

Il s'agit bien d'une séance informelle. Si nous avons fait l'appel en début de séance, c'est simplement pour pouvoir vous payer vos jetons de présence.

**Correspondance :**

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, donne lecture de deux courriers qui sont pertinents pour la séance de ce soir.

E-mail de Madame Patricia Sörensen du 31 janvier 2020

Madame Patricia Sörensen démissionne, avec effet immédiat, du Conseil général ainsi que des commissions de mobilité, des règlements et du feu.

E-mail de Madame Elisabeth Moser, pour le groupe EAG, du 14 mai 2020

Le groupe Ensemble à Gauche souhaite que le point 11 de l'ordre du jour transmis, soit "Fusion - Groupes de travail", devienne le point 1.

*A 19h40, Madame Jacqueline Zosso (EAG) arrive en séance.*

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, détaille l'ordre du jour.

Le Conseil communal désire apporter une modification et demande que le point 3 "Station électrique sise à la rue du Stand 25" soit désormais désigné ainsi : "Assainissement du réseau basse tension".

Le Conseil communal demande encore l'ajout d'un nouveau point 8, soit "Révision du PAL".

Puis, selon le mail mentionné ci-dessus, le groupe EAG demande de déplacer le point 11, Fusion, en tout début de l'ordre du jour, soit au point 1.

Enfin, il y a huit questions du groupe PVL, huit questions du groupe PLR et une question du groupe EAG, ainsi qu'une information du Conseil communal en fin de séance.

L'ordre du jour devient donc le suivant :

#### Ordre du jour

- 1) Fusion - Groupes de travail
- 2) Mise en conformité des installations de tir de Peseux
- 3) Développement du secteur de la Venelle
- 4) Assainissement du réseau basse tension
- 5) Bouclage des réseaux d'eau et de gaz entre les rues du Stand et du Réservoir
- 6) Aménagement de surface de la rue Ernest-Roulet
- 7) Aménagement du centre de Peseux "Place de la Fontaine-Rue du Temple"
- 8) Développement du centre de Peseux "Secteur des Chapons"
- 9) Révision du PAL
- 10) Choix de l'organe de contrôle pour la révision des comptes 2020
- 11) H10 - Tombet-Fornachon : Mise à 30 km/h
- 12) Mobilité - Aménagement de la rue des Carrels
- 13) Question du groupe PVL "Fonctionnement de la Commune"
- 14) Question du groupe PVL "Fusion"
- 15) Question du groupe PVL "Fonctionnement des commissions et du Conseil général"
- 16) Question du groupe PVL "PAL et aménagements du village"
- 17) Question du groupe PVL "Traversée de Peseux"
- 18) Question du groupe PVL "Avancement des projets en cours"
- 19) Question du groupe PVL "Etat des lieux des manifestations villageoises"
- 20) Question du groupe PVL "Motions en suspens"

- 21) Question du groupe PLR "Fonds Fornachon"
- 22) Question du groupe PLR "Conciergerie"
- 23) Question du groupe PLR "Garantie de l'emploi"
- 24) Question du groupe PLR "Infrastructures techniques"
- 25) Question du groupe PLR "Motion salles de gym"
- 26) Question du groupe PLR "Aménagement du centre de Peseux"
- 27) Question du groupe PLR "Matériel du GSLP"
- 28) Question du groupe PLR "Crédit de CHF 2'000.000.00 pour le pilotage de la fusion"
- 29) Question du groupe EAG "Fusion"
- 30) Information(s) du Conseil communal

Puisqu'il n'y a pas de commentaires sur cet ordre du jour, je le considère comme accepté.

Au vu du grand nombre de questions, je pense que, lors de la présentation par le Conseil communal du point 1, Fusion - Groupes de travail, certaines d'entre elles auront trouvé réponse. Donc, quand nous arriverons au moment de traiter les questions, je demanderai aux auteurs/rapporteurs de groupes, si ces dernières doivent être maintenues.

**Monsieur Nicolas Forster** (PVL) demande s'il est possible d'arrêter le bruit, venant d'un néon, car c'est assez agaçant.

La personne en charge de l'enregistrement déclare que cela n'a rien à voir en tout cas avec la sonorisation.

\* \* \* \* \*

## 1) FUSION - GROUPES DE TRAVAIL

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole.

Les travaux pour la fusion continuent très largement comme prévu.

Le Copil pilote toute la procédure. Ce dernier est co-présidé par Monsieur Rolf Schneider et Madame Violaine Blétry-de Montmollin, avec deux conseillers communaux par commune qui y siègent. Le Copil s'est réuni par visioconférence, durant la période de confinement, mais actuellement les séances se déroulent à nouveau en présentiel.

Les groupes de travail sont accompagnés par des mandataires, tels qu'Actaes.

Il y a 4 groupes de travail thématiques (GTT) qui chapeautent au niveau de la stratégie de la fusion. Il y a 19 groupes de travail spécifiques (GTS) dont font partie des spécialistes de différents domaines.

Les groupes de travail spécifiques réalisent un inventaire des prestations de ce que font les communes, à tous les niveaux. Le but de ces opérations est d'établir un livre blanc ; sa première partie est actuellement en élaboration dans les GTS. Ce processus va se terminer à la fin mai.

Il y aura après des rapports thématiques. Cette partie-là, avec le livre blanc, est sensée être terminée en août. Pour l'instant, ce calendrier est maintenu.

Le but du livre blanc est de donner une sorte de mode d'emploi pour la nouvelle commune, à l'attention des nouvelles autorités. Il doit donner l'état des lieux et des pistes pour de la nouveauté et pour garder aussi des spécificités locales.

Il y a aussi un certain nombre de processus transversaux qui sont faits par des groupes de travail de coordination. Ils interagissent avec un certain nombre de GTT :

Finance et droit - Ressources humaines - Informatique - Communication et Chancellerie.

C'est un processus très complet qui suit son cours et qui demande beaucoup d'efforts au personnel de la commune, qui passe beaucoup de temps à mettre ensemble les éléments de la vie communale.

Nous vous donnons ci-après un bref compte-rendu des différents groupes de travail spécifiques, selon nos dicastères. En ce qui me concerne, ce sont :

#### Energie

Nous sommes en train de coordonner ce qui se passe au niveau de la politique durable énergétique, sur une vision basée sur ce qu'ont déjà actuellement les communes. Par exemple, pour le fonds énergétique, cela doit donner une vue pour la nouvelle commune.

#### Mobilité

Le groupe de travail s'occupe, comme élément-clé, de la mobilité douce, plus concrètement, par exemple, des concepts comme Neuchâtel Roule. Il y a des réflexions en cours pour étendre le réseau Neuchâtel Roule sur Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin. Ce sont ainsi des concepts, qui existent par ailleurs déjà en ville de Neuchâtel, pour inciter les employés à utiliser plutôt les transports publics et à encourager la mobilité douce.

Je vous donne encore un autre exemple : la liaison cyclable depuis Corcelles-Cormondrèche jusqu'à La Coudre. Nous voulons réaliser ce projet le plus rapidement possible.

### Infrastructures

Il s'agit notamment dans un premier temps, pour les éléments urgents qui doivent fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'assurer la maintenance, la facturation et le dépannage de notre réseau de Peseux.

### Formation

Ce dernier comprend la partie scolarité obligatoire et post-obligatoire, ainsi que l'extra-scolaire. Nous maintenons là les traditions et animations, telles que la fête de la jeunesse. Cela comprend aussi le besoin urgent des salles de sports pour les écoles.

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, prend la parole concernant ses propres GTS.

Ils sont les suivants : Accueil, culture, vie sociale, ainsi que sport, tourisme.

Nous avons des réunions à quinzaine, voire plus, depuis janvier 2020, afin de mettre en place la convention de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Nous préparons le livre blanc qui sera remis aux nouvelles autorités. Il a été établi au sein des quatre communes pour recenser les différentes manifestations actuelles, les subventions allouées aux clubs, aux juniors et aux sociétés, établir un inventaire des différentes salles communales et leur tarif de location, recenser les divers sites, activités touristiques dans chaque commune.

Une séance est agendée la semaine prochaine pour la mise en place des assemblées citoyennes avec plusieurs GTS. Tous ces travaux se basent sur la convention de fusion et des suggestions seront proposées aux nouvelles autorités par le biais du livre blanc. Ce sont les nouvelles autorités qui le valideront.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, prend à son tour la parole.

Je m'occupe de la sécurité et de la mobilité.

Concernant la sécurité, nous nous occupons de l'harmonisation, au sein des quatre communes, des tarifs, amendes, macarons. En effet, chaque commune a ses propres tarifs, ses propres règlements communaux.

J'ai participé un certain temps au GTS Santé, mais je laisserai ma collègue, Madame Patricia Sörensen, vous en parler. C'est elle qui a repris le flambeau à son arrivée au Conseil communal.

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, intervient.

Laissez-moi tout d'abord vous dire que j'ai du plaisir à vous retrouver. Ça a été long, toute cette période sans voir personne ou par visioconférence seulement. J'ai aussi un grand plaisir de voir que, dans ces groupes de travail, on commence à organiser des séances en présentiel. Rien ne remplace la convivialité et les contacts rapprochés.

J'ai 4 GTS :

GTS Accueil et intégration : pour les nouveaux arrivants dans la ville, intégration au sens large (générationnel, multiculturel, migratoire, social, religieux, etc.).

Nous parlons aussi des informations, de la communication. Le journal "Vivre la Ville" sera reconduit.

Nous traitons également de services des quartiers, et non pas de délégués, car nous souhaitons qu'il y ait un vrai service de quartier.

Ce sont des vœux que nous sommes en train de transmettre au GTT qui nous chapeaute.

GTS Famille : accueil extra-familial, évolution des besoins. Nous définissons les enjeux et les priorités dans ce domaine.

GTS Santé : stratégie sanitaire, promotion de la santé, politique de la vieillesse, soutien aux personnes âgées, orthophonie, planning familial.

GTS Action sociale : les prestations sociales sont déjà mutualisées dans les quatre communes, c'est Neuchâtel qui s'en occupe. Le GTS émet des propositions et des priorités dans ce domaine. Les thèmes sont le Guichet social régional, soit l'office d'aide sociale et l'agence AVS-AI.

Je travaille également dans un groupe de travail thématique : GTT Logement, formation, économie.

Ce GTT chapeaute 4 autres GTS : économie - logement - formation - famille. La mission de ce thème est centrée sur la préparation et la réalisation de l'activité professionnelle. Elle inclut la mise à disposition d'infrastructures stratégiques, telles que le logement, la domiciliation des actifs, des structures de garde pour les enfants qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale.

En termes d'économie et formation, le territoire de notre nouvelle commune se caractérise par un tissu d'entreprises à forte valeur ajoutée, une offre de formation professionnelle continue riche et reconnue, ainsi qu'un ensemble de commerces et de services de proximité qui soutiennent tant l'emploi que la domiciliation des actifs.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole à son tour.

Pour ma part, je fais partie des groupes Finances et droit et Ressources humaines.

Au niveau des finances, un point va bientôt démarrer : il s'agit du budget. Avant d'arriver au budget, il y a eu un long travail. Les quatre communes ont inventorié leur partie contractuelle, soit les assurances, les banques, etc. Un premier jet pour le budget est préparé et nous allons commencer les travaux sérieusement d'ici le mois de juin. Une première reprise du projet aura lieu en août et une deuxième fois en septembre et enfin une troisième révision en décembre, car il y aura eu les élections entre-temps.

Concernant les ressources humaines, il s'agit d'un point très sensible. Souvenez-vous, nous avons toujours dit que Peseux souhaite l'intégration de l'ensemble de son personnel dans la nouvelle commune. C'est un défi assez ardu ; on se rend très bien compte que, dans certains services, ce n'est pas une intégration, mais une absorption. Nous essayons quand même, dans la mesure du possible, de faire en sorte que les membres de notre personnel trouvent un poste dans la nouvelle commune.

Ces groupes se réunissent toutes les deux semaines, voire une fois par semaine. Monsieur Thierry Daenzer agit pour les ressources humaines et Madame Evelyne Clémence pour les finances.

Le Copil se réunit, ces derniers temps, une fois par semaine. Il faut en effet traiter les informations venant des GTS et des GTT.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, propose de traiter maintenant les questions ayant rapport à la fusion. Il lit la première partie de la question du groupe PVL à ce propos (point 14 de l'ordre du jour) :

*"1) Est-ce que la feuille de route mise en place pour préparer la fusion a subi des modifications comme conséquences des impératifs liés à la crise sanitaire ? Est-ce que le rythme des séances de travail a pu être maintenu ? Si oui, merci de nous donner un retour quant à l'état de la situation des discussions avec les autres communes ?"*

Avez-vous obtenu une réponse dans l'introduction donnée par le Conseil communal ?

Madame Katharina Roth, au nom du groupe PVL, répond.

Merci pour votre présentation. Toutefois, nous avons un peu de difficulté, pour ceux assis au fond de la salle, de bien voir les "slides".

Au niveau de la feuille de route, conformément à ce que vous avez annoncé, nous pouvons concevoir que tout est mis en place pour que la communication passe, les séances ayant aussi eu lieu.

Ce qui me manque maintenant, ce sont les têtes de chapitres. Je vois bien les thèmes génériques qui vont être abordés, mais pas les questions détaillées qui vont être traitées, et surtout de quelle manière elles le seront.

Par exemple, concernant la voirie, il serait intéressant de savoir de quelle manière seront maintenus les écopoints ; est-ce que Plaines-Roches sera toujours accessible, quelle sera la hiérarchie mise en place ?

Concernant la communication, il serait bien, aussi au niveau du Légitif, de savoir comment cela se passe et d'avoir un moyen d'information, peut-être par un journal mensuel, de façon à obtenir ainsi un suivi un peu plus rapproché.

Si le Légitif a besoin d'être informé, je pense qu'il en sera de même pour la population. A partir de là, un journal d'information, ou par internet, qui lui serait destiné, donnant l'avancement des travaux de préparation pour la mise en vigueur de la nouvelle commune, serait une bonne chose, pour avoir ainsi une participation active des informations des différents groupes de travail.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Ces groupes de travail sont composés par notre personnel, soit par un chef de service ou par des collaborateurs. Cette participation dans les groupes se fait sur les heures de travail, ou en plus. Vous pouvez donc imaginer qu'une personne, en moyenne, doit investir entre 20 et 40% en plus de son temps de travail. Nous devons après trouver des solutions pour diminuer les heures supplémentaires. Cela représente donc un grand défi et un grand engagement, pour chaque commune.

C'est donc délicat de penser à un journal d'information. Il faut aussi comprendre que ce n'est pas à nous de donner cette information car nous avons mandaté deux entités, le RUN et Actaes. Ce sont eux qui ont l'instrument du management en mains. Notre travail est de préparer le livre blanc pour la nouvelle commune. Il y a une séance d'information pour l'ensemble du personnel prévue d'ici le mois de juin.

Nous pouvons néanmoins relayer ce message du Conseil général à ces deux mandataires afin qu'ils donnent une sensibilité supplémentaire à cette situation.

Il faut aussi savoir que, d'ici fin mai, les GTS doivent avoir terminé leur mandat et les GTT doivent terminer leurs rapports, pour les donner au Copil, à mi-juin, voire fin juin. C'est donc tout un processus. Si nous sortons maintenant des informations, y aura-t-il peut-être après des modifications ? Ce que nous pouvons peut-être demander aux mandataires, RUN et Actaes, c'est de donner un "slide" plus détaillé. Nous reviendrons vers vous à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil général du 11 juin prochain.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, demande si le groupe PVL est satisfait de la réponse apportée.

**Madame Katharina Roth**, au nom du groupe PVL, répond.

J'ai bien compris la réponse de Monsieur Schneider. Nous attendons les premières étapes et, quant au "slide" plus détaillé, pourquoi ne pas l'avoir par mail, il pourrait ainsi être plus lisible.

Par cette question, c'est notre sensibilité qui a été exprimée.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) prend la parole.

Je rebondis sur la question de Madame Roth concernant l'information : nous comprenons ce surcroît de travail, mais il aurait pu être anticipé. Donc pour moi, c'est une réponse qui ne me satisfait qu'à moitié.

J'ai aussi une question par rapport à l'exposé de Monsieur Schneider qui a indiqué que le grand mange le petit. Cette formulation m'a alerté. Est-ce que les employés ont la possibilité de faire appel ? Y a-t-il un ombudsman du personnel ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, lui répond.

Quand j'ai parlé du grand qui mange le petit, c'est normal, c'est légitime. En effet, avec 1200 collaborateurs d'un côté et 60 de l'autre, il y a un rapport inégal.

Monsieur Daenzer fait aussi partie de ce GTS Ressources humaines et c'est notre travail de veiller à un contrôle de la distribution des postes de travail.

C'est aussi un défi d'affronter une grande ville qui a déjà tout en place et de s'intégrer dans cette structure.

Quant à votre question, elle devient juridique. La convention stipule clairement que la nouvelle commune garantit une place de travail et un salaire. A partir de là, c'est à nous de veiller à ce que chacun arrive à trouver sa place de travail. Vous pouvez bien imaginer que, dans une fusion, même dans le privé, vous ne pouvez pas satisfaire la totalité des employés.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, propose également de passer à la question du groupe PLR qui traite de la fusion. Le rapporteur de ce groupe est-il satisfait ?

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, prend la parole.

Dans l'ensemble, nous avons obtenu quelques réponses.

Sur les huit questions déposées par notre groupe, sept concernent la fusion. Nous allons les garder "au chaud". J'aimerais quand même une réponse un peu plus précise concernant la première question traitant du Fonds Fornachon et la huitième question, concernant l'actualité en cours. En effet, nous avons vu que le Conseil général de Neuchâtel a accepté un crédit complémentaire, alors que les trois autres communes n'ont pas été concernées. La conclusion de l'article indiquait que c'était la Ville qui prendrait cette dépense à sa charge, mais c'est finalement les citoyens des quatre communes qui commenceront à amortir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

J'aimerais donc avoir des précisions sur ces deux questions.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit les questions du groupe PLR traitant du Fonds Fornachon et du crédit de deux millions de francs voté par le Conseil général de Neuchâtel.

1. "La commune de Peseux a-t-elle déjà entrepris les démarches à la création de la nouvelle Fondation du Fonds Fornachon, auprès d'un notaire, comme cela est prévu dans la convention de fusion ? La commission du Fonds Fornachon sera-t-elle convoquée prochainement pour avaliser cette nouvelle Fondation ?

*Au nom du groupe PLR*

*Pour le groupe Marie-Claire Zimmerli"*

8. "Selon l'article d'Arcinfo du mercredi 13.5.2020 sur le compte rendu du Conseil général de Neuchâtel de lundi soir 10 mai, il est fait mention d'un crédit voté de deux millions de francs pour piloter la fusion des 4 communes.

*Pour quelle raison, ce crédit a-t-il été proposé uniquement au Légitif de Neuchâtel et non dans les quatre communes ? Bien que ce soit la ville de Neuchâtel qui assume cette facture qu'elle considère comme un investissement qui sera amorti seulement dès 2021 par la nouvelle commune, ce sont ainsi tous les contribuables de la nouvelle commune qui devront participer à ce financement. Comment se fait-il que nous n'avons pas le droit de nous prononcer sur ce point qui nous concerne également.*

*A notre avis, ce montant n'était pas prévu dans le budget prévisionnel.*

*Au nom du groupe PLR*

*Pour le groupe Marie-Claire Zimmerli"*

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, répond à la première question.

Nous sommes à bout touchant. Le notaire est en train de rédiger le règlement et nous allons prochainement convoquer la commission du Fonds Fornachon pour lui présenter ce nouveau règlement.

Quant à l'autre question, il s'agissait d'aller vite pour les quatre communes afin de trouver un financement et aller de l'avant. S'il avait fallu passer devant les quatre Conseils généraux, nous aurions perdu trop de temps.

Aujourd'hui, est-ce que légalement c'est juste ? Nous n'avons pas la réponse.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, complète.

Pour ce crédit voté par la Ville de Neuchâtel, de même que pour les 17 millions votés par votre Autorité, l'imputation se fera sur la nouvelle commune.

Il n'y a pas de lapsus juridique. Neuchâtel va devoir payer et les frais seront transférés à la nouvelle commune.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) intervient.

A la lecture de la presse locale, j'ai d'abord aussi partagé l'opinion du groupe PLR en me disant que le Conseil général de Peseux aurait pu se prononcer.

Et finalement, tous les crédits que nous allons voter entre le mois de juin prochain et la fin de l'année seront aussi payés par la nouvelle commune.

Donc à la réflexion, je ne vois pas de problème particulier à ce que la Ville engage ces deux millions de francs qui seront finalement payés par la nouvelle commune.

J'ai aussi lu dans l'article en question le commentaire de Madame Violaine Blétry-de Montmollin qui disait que si on a dû mandater ces mandataires et dépenser tant d'argent, c'est parce que, notamment, nous avions pris du retard dans le processus de fusion en raison des recours déposés par des citoyens de Peseux. Je pense qu'il faut aussi être conséquent et maintenant assurer ce qui s'est passé à Peseux et ce qui a effectivement provoqué des retards dans le processus de fusion.

Monsieur Alain Sommer (PLR) reprend.

Ces deux millions sont-ils justifiés uniquement par le retard que nous avons pris, ou est-ce que c'était sous-estimé au départ ?

Cette somme de deux millions de francs est quand même conséquente. Je n'ai plus en tête le coût du processus de la fusion, mais quel pourcentage ces deux millions représentent-ils ? Le retard avancé est-il la seule explication ? Le travail est identique, même sur un temps plus court.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Concernant cette somme de deux millions de francs, c'est dommage que vous n'ayez pas cherché l'information, car le rapport figure normalement sur le site internet de la Ville de Neuchâtel.

Ces deux millions de francs sont composés, sauf erreur, de quatre rapports. Le plus grand montant provient de l'intégration des groupes. Nous avions prévu au départ un concept avec 12 groupes de travail, puis un changement à 27 groupes de travail. Nous nous sommes rendu compte, avec 12 groupes, que nous n'avions pas assez de profondeur de réflexion pour une nouvelle commune.

Nous avons donc modifié les mandats et cela a engendré un coût supplémentaire.

Il y a aussi une partie concernant l'informatique. Aujourd'hui chaque commune possède un parc informatique. Nous avons dû revoir à la hausse l'investissement du parc informatique pour la future nouvelle commune car certaines ont un parc vieillissant. C'est donc vrai que ce point n'était pas prévu au départ.

Ensuite, pour CHF 120'000.00 ou CHF 150'000.00, une entreprise doit donner une identité. Aujourd'hui la Ville de Neuchâtel a son journal, Vivre la Ville. Le but c'est de trouver une nouvelle base de communication pour cette nouvelle commune.

Enfin, cela concerne les ressources humaines. C'est important car pendant les travaux du groupe RH, c'est Peseux, grâce aussi à Monsieur Daenzer, qui a fait le forcing pour analyser différemment la grille salariale. Celle de la Ville a été approuvée il y a trois ans et, avec cette nouvelle situation, nous avons mis en cause cette grille. Nous avons donc mandaté l'entreprise qui est à la base de cette grille salariale pour proposer quatre variantes. Aujourd'hui, le GTS Finances a accepté la quatrième variante, soit un élargissement de cette grille salariale.

Ce sont donc effectivement des dépenses qui n'étaient pas prévues.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande s'il y a d'autres questions.

A la suite de l'intervention de Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe Ensemble à Gauche, Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit sa question.

*"En relation avec le point Fusion-Groupes de travail de l'ordre du jour, la question est relative aux résultats des groupes de travail actifs dans la mise en œuvre notamment sur l'aspect Assemblées citoyennes. Ont-ils pu esquisser des scénarios pour leur mise en place ?*

*Décollant de cet aspect, nous serions intéressés de savoir selon quelles modalités les activités qui vont perdurer au niveau de la Commune, puisque garanties par la Convention de fusion, à savoir celles liées à la commission Sport, Culture, Loisirs et commission des activités extrascolaires vont-elles être reprises ?*

*Quels processus et protocoles ont-ils déjà pu être définis ? Quels rôles pour les associations ?*

*Pour Ensemble A Gauche*

*Marlyse Schaer"*

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond.

Concernant la première partie de la question (mise en place des assemblées citoyennes), et comme je l'ai dit précédemment, une séance est prévue avec différents GTS la semaine prochaine.

Quant à la question relative aux activités au niveau de la commune (commission Sports, Culture, Loisirs et commission des activités extra-scolaires), je rappelle qu'il est stipulé dans la convention de fusion, à l'article 13, alinéa 2 :

*"Les commissions institutionnelles "sports-culture-loisirs" ainsi que "animation scolaire" existantes dans les communes au moment de la fusion sont maintenues."*

Les processus et protocoles à définir seront traités lors de la séance prévue la semaine prochaine.

Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe EAG, demande encore quel sera le rôle des associations ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Dans ces groupes de travail GTS, plusieurs ont traité des mêmes sujets. La Ville de Neuchâtel a donc émis une proposition de créer un groupe spécifique pour regrouper toutes ces thématiques. Sur 10 membres présents dans ce groupe, il y en avait 5 pour la Ville de Neuchâtel. La commune de Corcelles-Cormondrèche n'était pas d'accord avec cette proposition et a suggéré un groupe spécial composé de 3 membres pour chaque commune. Mais avec 3 membres pour chaque commune, il y aurait eu le quorum, c'était donc trop dangereux.

Le Copil a donc proposé la tenue d'une assemblée à Valangin le 20 mai prochain pour le GTS Accueil et intégration, vie sociale, citoyenneté et chancellerie. Tous ces membres vont se réunir pour débattre, sur le plan politique, des futurs quartiers et de la vie sociale et citoyenneté. Nous vous en dirons plus le 11 juin prochain.

## 2) MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE TIR DE PESEUX

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, prend la parole.

Le stand de tir de Peseux est très ancien et nous devons le mettre en conformité car, avant, il n'y avait pas de récupérateur de balles et le sol est fortement pollué.

Le site n'a pas été totalement dépollué car il reste encore des balles. Il n'y a pas de source qui passe à cet endroit mais nous devons adapter le stand de tir en installant des récupérateurs de balles.

La société de tir de Peseux compte environ 80 membres, c'est une société très active. En plus des tirs de cette société sportive, il y a aussi les tirs obligatoires qui y sont organisés.

Nous vous proposerons, lors de la prochaine séance du Conseil général, de voter un crédit de CHF 109'000.00 pour mettre en conformité les installations du stand de tir.

Monsieur Patrick Arranger (PLR) a une question.

Nous parlons de récupérateurs de balles. Quand ces dernières sont récupérées, qui paie le traitement ?

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, déclare qu'elle va s'en informer et qu'elle répondra lors de la prochaine séance.

Monsieur Flavien Maccabiani (PLR) pose à son tour une question.

Vous avez parlé des récupérateurs de balles à 300 m. Y a-t-il aussi quelque chose de prévu à 50 m. ?

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, répond par l'affirmative.

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend à son tour la parole.

Concernant ces CHF 109'000.00 d'investissement, s'agit-il de la part communale ? Ou sont-ils subventionnés en bonne partie par la Confédération et le canton ?

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, répond.

C'est la commune qui finance et, selon un arrêté du Conseil d'Etat, une subvention cantonale de CHF 2'000'00 par récupérateur posé jusqu'au 31 décembre 2020 sera octroyée, soit CHF 25'000.00. De plus la société de tir participera aussi à hauteur de CHF 25'000.00.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, complète.

La maintenance des deux stands de tir, de Peseux et Corcelles-Cormondrèche, a été discutée au sein du Copil. Ce dernier a décidé que les deux stands de tir devaient être maintenus.

### **3) DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA VENELLE**

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Souvenez-vous, l'année passée, nous avons demandé une interdiction provisoire de construire dans ce secteur pour une durée de deux ans pour nous permettre de mener une réflexion et savoir comment nous souhaitions développer ces parcelles, qui sont en fait la suite de la rue des Guches.

Aujourd'hui, nous avons deux investisseurs qui souhaitent construire dans ce secteur.

Il faut aussi savoir que ce dernier n'est pas du tout équipé. Il n'y a pas de route d'accès et pas non plus d'équipement technique au niveau souterrain. Le seul accès aujourd'hui se fait par la rue de la Venelle. La moitié de cette rue se situe sur le territoire de Peseux, l'autre se trouve sur Corcelles-Cormondrèche. C'est la première difficulté.

La seconde est l'inclinaison de la route. Les camions ne peuvent normalement pas monter si celle-ci est trop importante. Une des solutions serait d'accéder en prolongeant la rue des Guches.

Un promoteur a acheté trois parcelles et souhaite construire. Dans ce cas, la Commune doit trouver des solutions pour équiper l'accès à ces parcelles et tout ce qui concerne le réseau.

C'est aussi important pour tous les propriétaires qui se trouvent au nord. Nous avons d'ailleurs eu une demande de la part d'un propriétaire au nord qui souhaite agrandir son terrain et l'accès par la rue des Guches serait une bonne chose.

Certains de ces propriétaires au nord n'ont aujourd'hui pas d'accès direct. Ils arrivent par Rugin et doivent traverser des propriétés pour arriver sur leur propre parcelle.

Nous devons maintenant déterminer le périmètre de cette friche et planifier la façon de développer ce périmètre. Nous avons demandé une étude pour déterminer l'accès, les infrastructures. Elle vous sera présentée avec un rapport le 11 juin prochain.

**Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG)** a une remarque et une question.

La rue des Guches dessert le collège. J'imagine que le trafic de chantier va poser un réel problème de compatibilité avec les élèves et, par la suite, que va devenir cette route ? La circulation va-t-elle augmenter ? Il faudra bien réfléchir de façon à ne pas mettre en danger les écoliers.

De plus, est-ce qu'une coordination est prévue avec Corcelles-Cormondrèche pour prolonger cette rue des Guches en direction des terrains à bâtir, voisins de la Commune de Corcelles-Cormondrèche ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Effectivement, il est prévu depuis fort longtemps de réaliser une liaison Corcelles-Cormondrèche - Peseux avec une route en mobilité douce. On peut imaginer cette liaison avec prolongation par les chemins Gabriel et des Carrels pour aller jusqu'en ville, en passant par les hauteurs.

Chaque construction est soumise aussi à une étude de circulation. Il faudra alors savoir combien de véhicules pourront supporter ce nouveau tronçon de route, prolongeant la rue des Guches.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, pose une question.

Est-ce que ce concept de développement est en lien avec le PAL ou est-ce en plus ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Le PAL englobe la totalité. Puis, au sein du PAL, vous avez de multiples secteurs qui se développent et qui vont s'intégrer dans le futur PAL. Nous n'allons pas attendre le PAL pour régler certains secteurs mais ils s'intégreront après.

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend la parole.

Lors de la séance du 11 juin, aurons-nous à voter un crédit d'étude ? Pour un terrain non occupé, ce sera un investissement conséquent, sera-t-il remboursé partiellement par des taxes d'équipement ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Il s'agit d'abord d'une pré-étude pour un montant de CHF 47'000.00 qui déterminera la faisabilité au niveau de l'aménagement avec la route. Si cette pré-étude donne une réponse positive, il y aura après une étape supérieure qui donnera aussi un plan arrêté sur la vision directive de ce secteur. Les investisseurs pour cette construction sont aussi prêts à participer au financement. Nous sommes en train de réfléchir sous quelle forme nous acceptons cette participation.

#### 4) ASSAINISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Il s'agit d'un crédit-cadre qui concerne le réseau d'électricité, basse tension, avec trois parties : rue du Stand, rue de Rugin et rue du Tombet.

Concernant la rue du Stand 25, il s'agit de la construction des villas-terrasses. Cela amène un besoin plus important d'électricité, d'abord pour le chantier puis pour les habitations. Nous avons donc besoin de renforcer le réseau électrique.

La deuxième partie concerne la rue de Rugin : nous avons eu une panne de l'éclairage public et nous avons eu une réparation à faire concernant un ancien câble.

Le troisième élément est à la rue du Tombet 29. Il y a une station MTBT (moyenne tension - basse tension). Nous avons constaté un non-respect des directives de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) et nous sommes obligés de mettre cette station en conformité.

De ce fait, un rapport est en préparation avec une demande de crédit-cadre de l'ordre de CHF 200'000.00 pour ces travaux et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil général.

Cette demande de crédit passera aussi bien sûr devant les commissions.

**5) BOUCLAGE DES RESEAUX D'EAU ET DE GAZ ENTRE LES RUES DU STAND ET DU RESERVOIR**

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole.

Vous avez déjà eu en mains ce projet. Le contexte est une fuite de gaz, une demande de raccordement au gaz et l'amélioration du bouclage, notamment du réseau d'eau potable.

Nous avons eu tous les contacts avec les riverains pour nous mettre d'accord sur les droits de passage sur leur propriété, sur leurs intentions de se raccorder au gaz ou pas. Le rapport du Conseil communal au Conseil général, déjà entre vos mains, passera devant votre Autorité lors de la prochaine séance, après avoir été traité en commissions.

**6) AMENAGEMENT DE SURFACE DE LA RUE ERNEST-ROULET**

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Souvenez-vous, nous avons ce crédit-cadre pour CHF 5'800'000.00 concernant la rue de la Gare, la RC 174, la rue des Placeules et nous arrivons maintenant bientôt à la dernière étape, la rue Ernest-Roulet.

Il y a eu des complications sur la RC 174 qui n'étaient pas prévues. Nous aurons donc probablement moins à disposition que ce qui était réservé pour l'aménagement de surface. Comme c'est aussi un point sensible dans le futur, avec le projet des Chapons et avec le croisement de la rue Jämes-Paris, il est important maintenant d'intégrer la rue Ernest-Roulet dans le futur centre de Peseux.

C'est la raison pour laquelle il y aura une demande de crédit pour aménager cette rue de manière adéquate, en symbiose avec l'aménagement du centre du village et des Chapons.

Comme mon collègue l'a dit, cette demande de crédit passera bien sûr devant les commissions traditionnelles, comme d'habitude.

7) AMENAGEMENT DU CENTRE DE PESEUX "PLACE DE LA FONTAINE-RUE DU TEMPLE"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

La plupart d'entre vous ont participé aux ateliers sur le futur du centre de Peseux. Nous avions dit que nous allions reprendre les travaux, mais le Covid-19 a malheureusement donné un coup de frein à ce projet.

Nous devons revenir vers vous avec une nouvelle date pour continuer ce processus. Nous avons présenté ce dossier au canton ainsi qu'aux services des Ponts et Chaussées et d'aménagement du canton.

Entre-temps, nous avons repris les travaux avec le service des transports. Sur le principe, il est d'accord.

Nous avons donc préparé un rapport qui va être retourné normalement la semaine prochaine au canton pour approbation.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, complète.

Le calendrier est donc modifié et concerté avec les instances cantonales. Les changements concernent surtout les travaux sur la Grand'Rue, la rue de Corcelles qui, pour différentes raisons externes, se reportent sur 2022.

Ce n'était plus possible cette année de réaliser les travaux prévus sur la Grand'Rue. L'une des contraintes est la réfection de la ligne de chemin de fer qui nous oblige aussi à ne pas entreprendre des travaux sur la Grand'Rue en 2021. Par contre, nous avons eu l'assurance du Conseil d'Etat que ceux-ci pourront se faire en 2022.

Je me permets de rappeler qu'il s'agit d'un ensemble de travaux planifiés et ancrés dans le projet d'agglomération avec des subventions à la clé.

Comme l'a dit mon collègue, la partie du centre du village a aussi été discutée avec le Conseil d'Etat et nous avons donc ce soutien. Cette année nous pouvons mettre les bases pour l'amélioration du centre de Peseux en ce moment particulier.

C'est important pour la suite, pour le Conseil communal, de mettre toutes les chances du côté de Peseux pour ce projet et ce sera important d'arriver si possible à un fort soutien et à une très grande majorité, voire unanime du Conseil général, pour avoir tout le poids politique.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Je suis un peu fâché, pas tellement contre le Conseil communal mais plutôt contre le virus qui retarde tous ces processus. J'aurais espéré qu'on puisse entreprendre ces travaux encore en pleine souveraineté, c'est-à-dire sous la responsabilité des Autorités de Peseux. Cela ne va pas être le cas. Tout est différé au-delà de 2021 et nous n'aurons plus la parfaite maîtrise de ces travaux.

Ce qui me dérange un peu, c'est que nous avons voté ce crédit de 17 millions de francs pour le réaménagement de surface de la H10, un peu dans l'urgence, parce qu'il fallait réaliser tout ça avant le mois de septembre. En effet, il y a après les travaux de rénovation de la ligne de chemin de fer Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et des bus devront circuler.

Mais maintenant, nous voyons finalement que ces travaux ne sont pas si urgents que cela.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, réagit.

Je partage entièrement cette frustration.

Il y a deux éléments : premièrement le retard sur le chantier de la rue de la Gare, lequel va se terminer en juin, puis deuxièmement, il y a un calendrier très serré sur la Grand'Rue en 2020. Après discussion avec le Conseil d'Etat, nous avons appris, à notre surprise et heureusement, que le fameux revêtement phono-absorbant pouvait quand même être posé en 2022.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend.

En même temps, si les travaux se font en 2022, cela permet de tout faire en même temps. Dans la gestion du trafic, cela peut être un plus. Mais effectivement, ce ne sera pas sous l'autorité de la commune de Peseux.

## 8) DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE PESEUX "SECTEUR DES CHAPONS"

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Nous avons lancé une dernière ligne droite avant de céder le dossier à la nouvelle commune pour au moins donner l'instrument qui permet de continuer le développement de ce périmètre, sainement, dans le futur.

Nous avions un cahier des charges avec la Migros, Cap 2000 et la Commune. Maintenant nous avons corrigé celui-ci et il retourne la semaine prochaine au SAT pour validation. Ce cahier des charges est en effet la base de la construction pour déterminer le périmètre, le plan directeur sectoriel, qui sera intégré dans le futur PAL.

J'ai reçu aujourd'hui l'offre de Urbaplan. C'est un avant-projet avec des ateliers participatifs avec tous les acteurs concernés. Si nous arrivons à passer cette demande de crédit, nous aimerais faire encore cette année cette partie-là pour qu'on puisse donner un livre blanc et un rapport qui déterminent clairement quels sont les besoins dans le secteur des Chapons.

La Ville a aussi un intérêt énorme pour les salles de sport. Ce n'est donc plus un projet pour Peseux uniquement. Nous allons intégrer le SAT directement depuis le départ.

Nous essayons vraiment de construire une base solide pour montrer à la nouvelle commune que nous avons un dossier qui permet de travailler. Si nous ne faisons rien cette année, ce sera effectivement difficile.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, pose une question.

Si je me rappelle bien, la construction des trois salles a été retardée essentiellement à cause de la Migros.

Est-ce que l'on sent maintenant une plus grande flexibilité dans les discussions avec la Migros ? Si oui, est-ce que la Ville de Neuchâtel pourrait avoir plus de poids que la commune de Peseux et pourrait changer quelque chose ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Non, la Migros actuellement n'a pas les mêmes besoins et n'a pas le même timing que nous. Son investissement futur n'est pas dans le même ordre d'idée que le nôtre. Je ne pense pas qu'une nouvelle ville ferait plus de pression.

Par contre, il faut réintégrer la Migros dans cette discussion. Puisque la Migros ne joue pas le jeu d'échange, ce qui risque de se passer probablement, ce serait de construire sur notre terrain mais c'est ce qu'on ne voulait pas faire.

Vous l'avez lu dans la presse, Monsieur Piller a fait pression sur la direction de Migros Neuchâtel-Fribourg. Ce monsieur n'est maintenant plus là et peut-être y a-t-il dès lors un changement d'esprit, de vision.

Nous ne pouvons pas attendre huit ans pour la construction de ces salles. Si la Migros ne suit pas dans ces prochaines années, il faudra passer à la construction, je le vois comme ça.

## 9) REVISION DU PAL

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Au niveau du PAL, nous avions prévu de nous retrouver à la mi-mars, en commission du PAL (ComPAL), mais avec la crise sanitaire, cela n'a pas pu être fait.

Nous allons reprendre le dialogue et continuer le processus. Nous avons perdu environ trois à quatre mois sur notre calendrier.

D'ici fin mai, début juin, nous vous proposerons trois dates pour nous retrouver et remettre la ComPAL sur les rails.

J'ai un petit souci. Souvenez-vous, vous avez voté un budget d'investissement lors de la dernière votation. Ce budget était glissé dans le bulletin de vote et approuvé par le Conseil général.

Entretemps, les quatre communes ont continué à travailler et à investir. Bien sûr, le plan d'investissement aujourd'hui ne correspond plus du tout à ce qui était prévu à l'époque au niveau de l'établissement du budget prévisionnel pour pouvoir couvrir cet investissement.

Peseux a voté entretemps un gros crédit de 17 millions de francs et, vous l'avez vu encore ce soir, il y a tous les projets que nous aimerais encore accomplir avant la nouvelle commune.

Je vous donne quelques chiffres :

- Aménagement du centre de Peseux : CHF 3'700'000.00
- Investissements pour divers crédits d'étude : plusieurs centaines de milliers de francs.

Aujourd'hui, j'ai participé à un GTC Finances et nous sommes arrivés sur ce point. J'ai demandé une vérification de tous les investissements, depuis le bulletin de vote jusqu'à ce jour. Je voulais savoir comment les communes ont investi.

Corcelles-Cormondrèche a soumis une demande ; car nous avions prévu un gentlemen agreement, quand une commune fait un investissement, elle doit avertir les partenaires (autres communes). Pour le crédit de 17 millions de francs, nous n'avons pas averti et cela a fait beaucoup de bruit à Corcelles-Cormondrèche et à Neuchâtel.

Corcelles-Cormondrèche a donc aujourd'hui une demande de crédit pour 2 à 3 millions de francs. Elle demande si le Copil - GTC Finances - est d'accord. Cela donne la preuve que toutes les communes continuent d'investir.

Vous avez vu nos magnifiques projets ce soir et je vous le demande, que faisons-nous ? Normalement, dans le bulletin de vote, ce n'était pas prévu.

Je vous demande de réfléchir à votre réponse. Si nous réalisons tous ces projets, je vais plus loin que ce que mon collègue a dit, il faut l'unanimité. Si vous ne donnez pas l'unanimité, on laisse tomber les projets, car la majorité ne suffit pas. Si l'unanimité est là, je peux défendre ces projets auprès de mes collègues des trois autres communes. Cela va faire du "foin", vous pouvez l'imaginer, mais je peux dire que le Conseil général suit, c'est lui qui décide.

Si ce n'est pas le cas, je ne présenterai pas ces rapports.

Vous avez le temps de réfléchir d'ici au 11 juin prochain. Pour l'aménagement du centre de Peseux, ça ne sera pas prêt le 11 juin. Il faut encore que les commissions travaillent sur ce sujet. Cela sera soumis au vote au mois de septembre ou octobre dans le cadre d'une séance spéciale.

## 10) CHOIX DE L'ORGANE DE CONTROLE POUR LA REVISION DES COMPTES

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Lors d'une réunion du groupe GTC Finances, il a été décidé que les vérifications des comptes 2020 et 2021 seront faites par un seul bureau qualifié. Actuellement chaque commune a ses propres contrats de révision avec des fiduciaires. Pour la Commune de Peseux, il s'agit de Sorevor SA, pour la Ville de Neuchâtel c'est PWC et pour Corcelles-Cormondrèche, c'est la fiduciaire Claude Gaberell SA qui est en charge.

Pour la facilité administrative de ces démarches, il serait utile de n'avoir qu'un seul intervenant pour la révision des comptes 2020, puis pour les comptes 2021 qui seront révisés en 2022. Par la suite, il y aura une mise au concours pour un nouveau réviseur.

Pour nous faciliter la tâche, nous donnons donc maintenant un mandat pour deux ans à un seul réviseur pour l'ensemble des quatre communes pour les révisions en 2021 et en 2022 des premiers comptes de la nouvelle commune.

L'offre de PWC se monte à CHF 16'000.00. Le contrat que nous avons avec Sorevor SA est de CHF 9'000.00.

J'ai demandé aujourd'hui, lors de cette séance, quelle était l'explication pour passer quasiment du simple au double. C'est difficile de répondre à cette question. Il y a certes une plus-value, mais est-ce que cela justifie autant de différence ? Je pense qu'avec une telle différence, la plus-value devient

difficilement justifiable.

Ce point sera également traité lors de la prochaine séance du Conseil général.

**Monsieur Patrick Arranger** (PLR) intervient.

Avec une telle différence entre ces deux offres, y a-t-il un moyen de négocier avec PWC ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais entreprendre des démarches pour savoir s'ils sont d'accord de négocier. Si oui, il faudra justifier et sortir notre cahier des charges. Il faudra aussi justifier ces montants et voir quelle est la différence de prestation fournie.

**Monsieur Patrick Arranger** (PLR) reprend.

Est-ce que le résultat du travail de Sorevor SA est acceptable pour la Ville de Neuchâtel ? Si oui, la question ne se pose même pas.

## **11) H10 - TOMBET-FORNACHON : MISE A 30 KM/H**

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, prend la parole.

C'est une information que nous donnons. Nous vous avions déjà informés que nous allions mettre l'avenue Fornachon à 30 km/h. Cela va être réglé dans le courant du mois de juin, voire juillet, sitôt que les beaux jours seront revenus.

L'arrêté de circulation est validé. La signalisation se fera par un simple marquage au sol. En 2024 ou 2025, il y aura des rétrécissements de route pour limiter la vitesse.

**Monsieur Alain Sommer** (PLR) a une question.

Puisque nous traitons de ce thème, par rapport aux aménagements provisoires qui ont été matérialisés avec les installations de chantier, je trouve le raccordement Tombet-Fornachon au carrefour de la Gare assez dangereux. Est-ce que c'est un test pour voir si cela fonctionne ? Y a-t-il un but concernant ces aménagements et ont-ils été analysés ?

En effet, quand le bus attend au stop, l'entrée dans l'avenue Fornachon-Tombet est assez dangereuse par rapport à ce qui vient de Corcelles.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, lui répond.

Ce carrefour a été analysé et validé par le bureau. Nous avons profité des travaux du carrefour pour mettre en conformité la sortie et le stop au bout de la rue.

Nous irons encore sur place pour analyser cette situation.

## **12) MOBILITE - AMENAGEMENT DE LA RUE DES CARRELS**

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, prend la parole.

Nous allons sécuriser le cheminement des piétons à la rue des Carrels avec un marquage, du côté ouest sur les  $\frac{3}{4}$  de la montée puis les piétons chemineront du côté est. Des potelets seront mis en place.

Vous avez peut-être déjà remarqué que nous avons supprimé les places de parc sur cette rue. C'est une volonté pour améliorer la sécurité.

Ces travaux sont menés en collaboration avec la Ville de Neuchâtel, car la moitié de la route est sur Neuchâtel. La réalisation est prévue pour le mois de juin.

Par la suite, Neuchâtel prendra en charge le double giratoire, qui sera transformé car il est considéré comme dangereux aussi.

J'ajoute que la H10 va aussi être mise à 30 km/h entre les deux giratoires de la Maison de Commune et du Château. De plus, visuellement, nous allons rétrécir la route pour obliger les automobilistes à rouler à cette vitesse. Cela sera réalisé cet été.

Enfin, l'arrêté de circulation pour Fornachon-Tombet est validé, et celui pour la H10 est en cours de validation.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, annonce que les points d'information du Conseil communal ont tous été traités.

Il reste maintenant les questions des groupes. Parmi ces dernières, certaines ont sans doute obtenu des réponses.

Je propose de les parcourir et de demander à chaque fois au rapporteur du groupe s'il faut, oui ou non, les traiter.

Nous allons commencer d'abord par les questions du groupe Vert'libéral.

Je vous lis le texte d'introduction :

*"Le groupe PVL tient à souligner que la situation particulière que nous vivons actuellement a certainement posé toutes sortes de problèmes inhabituels à la commune, remettant en question de nombreux aspects du fonctionnement de notre société et de nos institutions. Nous remercions chaleureusement le Conseil communal d'avoir géré au mieux une situation probablement pas facile puisqu'elle concernait à la fois les ressources humaines de la commune et les services à la population.*

*Merci d'avoir "tenu la baraque" !*

*Si du côté de l'Exécutif et de l'administration cette situation a sans doute engendré une activité intensive, elle s'est à l'opposé traduite par un "calme plat" pour le Légitif, induisant un certain sentiment de "blackout".*

*Nous saluons donc le principe de la séance d'information proposé par le Conseil communal et avons listé ci-après une série de questions qui permettront à l'exécutif d'ajuster ou de compléter l'ordre du jour proposé. Nous les avons regroupées en thèmes."*

Puis vient la liste des questions du groupe PVL.

### **13) QUESTION DU GROUPE PVL "FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE"**

*"1) Le Conseil communal, comme les Exécutifs cantonaux et fédéraux, dispose-t-il de droits particuliers ? En d'autres termes, prend-il des décisions qui passeraient en temps normal par le Conseil général ?*

*2) Dans la gestion de la crise, quels ont été les éléments les plus marquants pour le Conseil communal ? Est-il possible de relever quelques exemples marquants (par ex. dans la gestion des déchets, du personnel communal, le service aux aînés, etc.) ?*

*Au nom du groupe PVL*

*Pierre-Yves Jeannin"*

**Madame Mireille-Tissot Daguet**, au nom du groupe PVL, demande à ce que cette question soit traitée car il n'y a pas eu d'information sur ce qui s'est passé durant cette crise sanitaire.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Le Conseil communal a dû prendre très rapidement des mesures très strictes concernant le Covid-19 par rapport à notre personnel. Des groupes de travail ont été constitués, avec des binômes qui permettaient, quoi qu'il arrive, de travailler pour que l'administration puisse être performante.

Une équipe travaillait du lundi au mercredi et une autre du mercredi au vendredi.

La police travaillait aussi en binôme quant aux Travaux publics, ils travaillaient en deux groupes décentralisés, un stationné au Tennis et l'autre à la rue du Lac 1. Nous avons réquisitionné tous les véhicules disponibles et les chauffeurs étaient toujours les mêmes, dans les mêmes véhicules pour éviter une contamination.

Par chance, l'ensemble du personnel de la commune n'a pas été contaminé pendant toute cette période.

Concernant les déchets, le travail a continué. Ce n'est pas la commune qui gère ce poste mais Svedel.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) demande si la commune a utilisé la situation d'urgence. Est-ce que des crédits ont été engagés qui dépassent les compétences du Conseil communal ?

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, reprend.

Non heureusement. Nous n'avons pas utilisé des crédits d'urgence pendant cette période de confinement.

#### **14) QUESTION DU GROUPE PVL "FUSION"**

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande s'il faut revenir sur cette question. On lui répond par la négative.

#### **15) "FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS ET DU CONSEIL GENERAL"**

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe Vert'libéral, demande à ce qu'il soit répondu à cette question.

Y a-t-il des prérogatives sur la suite des travaux législatifs ? Les commissions peuvent-elles avoir lieu ? Est-ce que ce seront des réunions par visioconférence, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait plus tôt ?

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, lit le texte de cette question.

"Pourquoi pas de réunions virtuelles ?

*Le Coronavirus et les mesures prises par l'OFSP pour le combattre ont momentanément mis entre parenthèses le travail des législatifs du pays, que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Le Conseil communal a-t-il envisagé la possibilité de maintenir certaines activités du législatif communal telles que les séances des commissions, etc. par des réunions virtuelles ? Aujourd'hui nous nous rendons compte que la longue suspension des séances présentes ordonnée par le Conseil d'Etat a plongé le Conseil général dans un blackout d'information. N'y avait-il pas la possibilité, pendant la période de suspension, de tenir des séances d'informations, telles que celle que nous tenons aujourd'hui, par voie virtuelle ?*

*A quand le redémarrage "normal" du travail législatif ? Le groupe Vert'libéral remercie le Conseil communal d'avoir organisé la présente séance d'information. Elle répond au besoin du Conseil général d'être tenu informé des affaires courantes de notre commune. Qu'en est-il des décisions que le Conseil général sera tôt ou tard amené à prendre dans son rôle de législatif communal ? Nous pensons par exemple au crédit de CHF 298'000.00 pour les réseaux d'eau et de gaz que le Conseil communal avait l'intention de soumettre au législatif le 26 mars. A partir de quand le Conseil communal compte-t-il convoquer le Conseil général pour une reprise de ses séances régulières ?*

*Au nom du groupe PVL*

*Pour le groupe Dominik Schneuwly"*

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, répond tout d'abord à la première partie de la question.

Effectivement, nous aurions pu faire des séances par visioconférence. Il faut pourtant savoir qu'aucune décision ne peut être prise par ce biais. Il faut que les personnes soit présentes pour qu'un vote soit valable.

De plus, avec un grand nombre de participants, les séances par visioconférence sont difficiles, les réseaux ne tiennent pas la route.

Par contre, pour les commissions, avec 8 membres environ, cela serait possible.

Sachez encore que le Conseil communal, pendant toute cette période de confinement, a travaillé par visioconférence. Nous avons tenu nos séances toutes les semaines.

Quant à la deuxième partie de la question, pour une prochaine date du Conseil général, ce sera le 11 juin. Je vous l'annonce déjà, cette séance aura lieu dans la salle du Grand Conseil, à Neuchâtel, à 19h30. Le 25 juin prochain, la séance aura aussi lieu à Neuchâtel, mais à 20h00.

Nous avons effectivement vu, pour notre séance de ce soir, que c'est assez compliqué de procéder à toute l'installation. De plus, à cause de la mise en place de la salle, les élèves ne peuvent pas faire leur période de sport.

**16) QUESTION DU GROUPE PVL "PAL ET AMENAGEMENTS DU VILLAGE"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

**17) QUESTION DU GROUPE PVL "TRAVERSEE DE PESEUX"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

**18) QUESTION DU GROUPE PVL "AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS"**

Monsieur Nicolas Forster, au nom du groupe PVL, demande à ce que cette question soit traitée.

En effet, dans un contexte de fusion proche, avec beaucoup de demandes de crédit qui ont été annoncées, des travaux ont commencé.

Nous aimerions savoir où on en est.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit le texte de cette question.

"De très nombreux projets sont actuellement en cours suite à des budgets octroyés par le Conseil général. Le groupe Vert'libéral souhaiterait connaître l'état d'avancement de ces projets (coûts, délais) :

*Chaudière Guches : 21 février 2020 : CHF 314'000.00*

*Chemin des Ravines-Cimetière : 9 mai 2019 : CHF 124'000.00*

*Ventilation hangar TP (Réservoir) : 4 mai 2017 : CHF 192'000.00*

*Rénovation du réservoir, éclairage public, plan de stationnement...*

*Au nom du groupe PVL*

*Pour le groupe Nicolas Forster"*

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, répond.

Concernant l'installation du chauffage au bois aux Guches, les travaux devaient commencer durant les vacances de Pâques, mais l'école a fermé. Le silo ainsi que la dalle sont en cours de construction.

Le changement de chauffage lui-même n'aura pas lieu avant le 25 mai car il faut arrêter le chauffage pour ce faire, et nous attendons des jours meilleurs.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole concernant l'éclairage public.

Les travaux concernent le passage au LED et ils ont bien avancé. Nous en sommes à 80% (travaux et crédit). Il reste principalement la Grand'Rue, avec les luminaires suspendus. Nous regardons si nous allons de l'avant ou pour que cela se fasse en même temps que les travaux sur cet axe.

Quant au réservoir supérieur, l'étude pour l'avant-projet est en cours. Nous devrions venir devant votre Autorité avec un rapport et une demande de crédit en septembre prochain.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, intervient sur le dossier du chemin des Ravines.

Nous sommes en train d'étudier une offre d'Arrigo pour savoir si, techniquement, c'est faisable d'enlever les murs dans leur entier. Nous espérons bien sûr pouvoir les récupérer.

**19) QUESTION DU GROUPE PVL "ETAT DES LIEUX DES MANIFESTATIONS VILLAGEOISES"**

"Depuis début avril, notre quotidien à tous a grandement été perturbé et de nombreuses manifestations ont dû être déplacées voire annulées. Le groupe Vert/libéral souhaiterait connaître et garder pour la postérité dans les archives de la commune l'état des lieux des manifestations villageoises qui ont été impactées par cette crise. Comme par exemple la Fête de la Jeunesse, le 1<sup>er</sup> Août, la soirée vintage, le dîner des aînés, certaines manifestations scolaires ou associatives, bref toutes ces manifestations qui donnent de la vie à notre village.

*Au nom du groupe PVL*

*Pour le groupe Nicolas Forster"*

**Monsieur Nicolas Forster**, au nom du groupe PVL, demande à ce que cette question soit traitée.

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, prend la parole.

Concernant les manifestations qui ont été annulées ou reportées depuis le début de la crise liée au Covid-19, il s'agit de :

18 mars	Mérites sportifs et culturels	Les prix ont été remis par courrier postal.
26 avril	Dîner des aînés	Reporté au 18 octobre 2020
13 mai	Manifestation en forêt	Annulée
16 mai	Vide-greniers	Reporté au 12 septembre 2020
30 mai	Soirée vintage	Annulée
5-6 juin	Inauguration du parcours forestier	Reportée au 4-5 septembre 2020
27 juin	Fête de la jeunesse	Annulée
31 juillet	Fête du 1 <sup>er</sup> août	La décision de maintenir cette manifestation sera prise à la fin du mois de mai par le Conseil communal, suite à l'annonce du Conseil fédéral.

Toutes ces manifestations figureront dans les archives du Conseil communal.

## 20) QUESTION DU GROUPE PVL "MOTIONS EN SUSPENS"

"Le PVL souhaiterait connaître l'état d'avancement de certaines motions déposées et si celles-ci seront traitées avant la fusion.

Panneaux solaires : 27 juin 2019

Administration sans papier : 21 mars 2019

Concept de communication : 3 mai 2018

Nous sommes conscients que la liste est longue et nous savons que plusieurs de ces points étaient déjà inscrits dans l'ordre du jour prévu par le Conseil communal, mais nous espérons par cette liste permettre au Conseil communal d'identifier des sujets qui nous préoccupent et qui pourraient avoir été oubliés.

Au nom du groupe PVL

Pour le groupe Pierre-Yves Jeannin"

Monsieur Nicolas Forster, au nom du groupe PVL, demande à ce que cette question soit traitée.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond concernant les panneaux solaires sur le collège de Pamplemousse.

Nous avons été en contact avec Coopsol, notamment parce qu'une solution impliquant une coopérative a été mentionnée expressément par le Conseil général.

Ce n'est pas forcément si simple. Coopsol est intéressée. Il faut un regroupement de la consommation propre entre bâtiments pour que cela vaille la peine. Il faudrait tirer un câble entre les bâtiments et nous sommes en train d'analyser les coûts.

Il y a peut-être d'autres possibilités ou, tout à fait naturellement, à travers ce qu'on indique dans le livre blanc pour l'une ou l'autre entreprise d'électricité. Ce pourrait être aussi une très bonne solution.

Nous travaillons donc dans ce sens-là.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, intervient concernant le point de l'administration sans papier.

C'est un énorme travail et nous avons vu, avec le Guichet social qui travaillait sans papier, que cela implique de grands moyens et ressources.

De plus étant si proche de la fusion, nous avons déjà beaucoup de travail avec tous les groupes, et nous avons estimé que c'était inhumain de vouloir relever ce challenge.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, complète.

J'ajoute que nous ne connaissons pas les futurs intervenants pour tout le domaine des réseaux. Pour l'instant, ce point n'est pas réglé. De ce fait, le Conseil communal a trouvé inopportun de donner un mandat à une entreprise qui ne pourra peut-être pas le réaliser par la suite, car il y aurait un autre intervenant ensuite de la fusion.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, concernant le concept de communication, indique que cela n'a pas été étudié.

Ce concept de communication pourrait être introduit au moment du réaménagement de la place de la Fontaine, ou après les travaux sur la rue Ernest-Roulet.

## **21) QUESTION DU GROUPE PLR "FONDS FORNACHON"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

## **22) QUESTION DU GROUPE PLR "CONCIERGERIE"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

## **23) QUESTION DU GROUPE PLR "GARANTIE DE L'EMPLOI"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

## **24) QUESTION DU GROUPE PLR "INFRASTRUCTURES TECHNIQUES"**

"Est-ce que le montant des infrastructures techniques de la vente à Viteos a été arrêté ? Est-ce que ce montant ira dans l'escarcelle de la nouvelle commune ou dans le Fonds Fornachon ?

*Au nom du groupe PLR*

*Pour le groupe Marie-Claire Zimmerli"*

**Monsieur Alain Sommer**, au nom du groupe PLR, demande à ce que cette question soit traitée.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Sous quelle forme les réseaux sont-ils transférés à la nouvelle ville ? Nous avons décidé de vous informer que les réseaux correspondent à un transfert de patrimoine. Cela vaut donc de l'argent.

Nous aimerais rencontrer l'entreprise qui a déjà évalué, en 2012, le réseau électrique avant qu'on passe à Eli10. Nous aimerais que cette entreprise fasse une réévaluation aujourd'hui du réseau - patrimoine. Quand je parle d'une évaluation, ce n'est pas une valeur actuelle, mais le prix du marché, la valeur du marché.

Si nous transférons le patrimoine dans son entier et notre réseau à la nouvelle ville, j'estime, aujourd'hui, que cela vaut 9 millions de francs. Pour moi (car je dois vendre cet argument à mes collègues), cela représente un moyen de monnayer tous les investissements que nous avons à faire.

Si nous arrivons à évaluer le réseau avec un montant de 9 millions de francs, nous pouvons dire que nous amenons ce montant dans le nouveau patrimoine, tout en investissant aujourd'hui. Cela permet aussi de négocier différemment tous ces projets d'aménagement.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal souhaite vraiment bien évaluer le prix du marché du patrimoine.

J'ai aussi appris que Viteos est en train de réévaluer son réseau pour la Ville de Neuchâtel. Il y a trois ans, cette société a augmenté son capital-actions de 8 millions de francs pour permettre aussi à la Ville de Neuchâtel, à l'époque, de faire un bénéfice.

Donc le patrimoine des réseaux est extrêmement important.

Aujourd'hui la Commune de Peseux met dans sa caisse, chaque année, en moyenne, CHF 600'000.00 de chiffre d'affaire net de ses réseaux.

## 25) QUESTION DU GROUPE PLR "MOTION SALLES DE GYM"

*"Suite à la motion interpartis concernant les salles de gymnastique, quelles sont les garanties que le Conseil communal peut nous donner pour que ce projet soit concrétisé à Peseux ?*

*Au nom du groupe PLR*

*Pour le groupe Marie-Claire Zimmerli"*

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, demande à ce que cette question soit traitée.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Tout d'abord, je rappelle qu'il s'agit clairement d'une volonté politique des quatre communes. Le soutien est là, au travers du GTS Formation. Ce point figurera en grande priorité dans le livre blanc.

Un autre élément, vous le savez, est que les salles de sport pour l'école seront largement financées par l'éorén. Cela figure dans le plan d'investissement de l'éorén.

Ces futures salles figurent également dans le plan d'investissement de la commune. A ce niveau, c'est ancré et le besoin de l'école est toujours aussi urgent.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, complète.

A l'époque, nous avions mis 2 millions de francs comme réserve pour pouvoir financer ces salles. Nous avons appris que finalement ce ne sera pas pour financer mais pour amortir. Donc, dans le bilan, aujourd'hui, figurent ces 2 millions.

Il y a deux solutions :

1. Créer pour 2020 un règlement qui nous permet de libérer ces fonds, cette année encore, voté et approuvé par le Conseil général ;
2. Nous ne faisons rien cette année. Avec la mise en vigueur de la LFinEc, en 2021, ce point figurera de toute façon dans la nouvelle loi, ce qui veut dire que toutes les communes, sans passer par un règlement, libèreront ces fonds et ne seront plus à Peseux.

Ma proposition est que le Conseil communal soumette un règlement pour que l'on puisse libérer ces 2 millions de francs de la réserve Châpols, car ne pouvons de toute façon pas les utiliser pour autre chose. Cela permettra d'améliorer le résultat de 2 millions de francs en 2020.

**26) QUESTION DU GROUPE PLR "AMENAGEMENT DU CENTRE DE PESEUX"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

**27) QUESTION DU GROUPE PLR "MATERIEL DU GSLP"**

*"Avons-nous la certitude que le matériel appartenant au GSLP restera en priorité à la disposition des sociétés locales ?*

*Au nom du groupe PLR*

*Pour le groupe Marie-Claire Zimmerli"*

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, répond.

Il faut savoir que le matériel du GSLP n'appartient pas à la commune de Peseux (tables, bancs, vaisselle).

Le GSLP prête son matériel à la commune lorsqu'elle en fait la demande et, en contrepartie, la commune de Peseux ne demande pas de location pour le stockage de ce matériel dans les locaux.

Nous avons écrit récemment au GSLP afin qu'il nous communique l'inventaire du matériel dont il dispose pour que nous puissions le transmettre au GTS concerné pour qu'il figure dans le livre blanc.

Ce sera ensuite à discuter avec les nouvelles autorités mais, à ce stade, nous ne pouvons pas garantir la priorité de la mise à disposition de ce matériel pour les sociétés locales de Peseux.

**28) QUESTION DU GROUPE PLR "CREDIT DE CHF 2'000'000.00 POUR LE PILOTAGE DE LA FUSION"**

Cette question a été traitée en page 12, au point 1) de l'ordre du jour.

## **29) QUESTION DU GROUPE EAG "FUSION"**

Il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

## **30) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Madame Nicole Mühlethaler**, Conseillère communale, prend la parole.

Le Conseil communal a été sollicité par un membre du comité actif de l'Association de soutien au Théâtre Tumulte, également Conseiller général. Ce théâtre occupe actuellement un local dans l'ancienne usine Sugus à Serrières.

Contraints d'évacuer les lieux d'ici peu, les professionnels à la tête de ce théâtre sont intéressés à reprendre en location l'ancien restaurant, Le Pékin, et à transformer l'intérieur de ce local en une salle de spectacles de 50 places.

Les propriétaires actuels sont favorables à ce projet, de même que la Ville de Neuchâtel et un architecte a été mandaté, d'entente avec Tumulte et les propriétaires, pour réaliser les travaux.

La troupe désire pouvoir attaquer la nouvelle saison début octobre prochain.

Convaincu que l'ouverture d'un petit théâtre professionnel renommé serait un plus pour la Commune de Peseux, le Conseil communal dans sa totalité soutiendra ce projet, moyennant qu'un changement d'affectation puisse être accordé et que toutes les modifications soient avalisées. Le dossier se trouve actuellement auprès de notre service technique.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, donne également une information concernant la crise sanitaire, et le parcours depuis le confinement jusqu'à ce jour pour la Commune de Peseux.

Ce qui a été très frappant, comme pour toutes les communes, ce fut la fermeture des écoles et des structures d'accueil avec, pour notre structure communale, un accueil d'urgence. Les parents ont été avisés que tout était fermé mais que nous offrions un accueil d'urgence moyennant certaines conditions.

Une liste avait été établie par le canton qui priorisait les personnes qui pouvaient en bénéficier, selon leur profession.

A Peseux, nous avons accueilli un enfant à la crèche et un enfant en parascolaire.

Ensuite nous avons aussi adressé une lettre à toutes les personnes de la Commune âgées de 65 ans et plus. Dans ce courrier se trouvait une information sur une hotline que les gens pouvaient appeler pour avoir des prestations, par exemple pour faire les courses, un transport pour aller chez le médecin, avoir une écoute. Cette lettre a été faite en commun avec Neuchâtel et la hotline répondait aux habitants des trois communes. Sur le site internet de la commune, nous trouvions aussi ces renseignements.

Ce courrier rappelait aussi les consignes sanitaires à respecter. Nous avons aussi reçu un nombre impressionnant de directives du canton.

La Commune a également distribué un tout-ménage en rappelant les recommandations sanitaires et, au verso, en soutien aux commerçants du village, nous avons mentionné ceux qui offraient des prestations.

Nous avons également offert les loyers des mois d'avril et mai à tous les locataires commerciaux.

Les enseignants qui ont assuré une permanence pour la structure d'accueil ont employé deux salles de classe.

Les collèges ont subi une désinfection avant le retour des élèves.

Concernant les structures d'accueil, elles ont reçu également les directives à respecter pour la rentrée.

**Monsieur Roger Poirier**, Conseiller communal, donne une information générale.

L'administration ouvrira le 8 juin pour tous les services, avec marquage au sol, pour faire respecter les distances.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend encore la parole.

Je reviens sur la question du Théâtre Tumulte et vous assure que le Conseil communal soutient totalement ce projet.

Il y a aussi un projet de parking souterrain, rues des Granges 8 et Château 2, où se trouve la paroisse actuellement.

L'idée c'est de faire une extension de parking avec les voisins directs et un réaménagement de surface.

A l'arrière-cour de Sorimont, vous avez des garages actuellement. Toute la surface entre les rangées de bâtiments qui donnent soit sur la rue du Château, soit sur la H10 serait libérée.

Il y a trois propriétaires fonciers sur ce terrain, dont la Commune. Les discussions pour l'instant sont avancées. Les propriétaires, sur le principe, sont d'accord.

Monsieur Fiorentini, qui d'ailleurs est le responsable du projet Granges 8 - Château 2, a eu l'idée de nous soumettre ce projet de parking souterrain pour toute la partie sur la rue du Château.

Toutes les places de parc qui se trouvent actuellement en surface seraient sous terre. Les habitants concernés par ce périmètre auront l'occasion d'avoir une location de place souterraine.

Il y a eu une séance avec le SAT (Service de l'aménagement du territoire) et les Ponts et Chaussées. Ils sont favorables à ce projet.

Je trouve l'idée fantastique d'avoir cette opportunité de tout mettre sous terre et créer ainsi une nouvelle surface de verdure, depuis le Parc du Château jusqu'à la paroisse.

Le but est d'attribuer une partie au public et une partie aux privés. La part n'est pas encore déterminée. Ensuite, si ce projet est concrétisé, cela fera aussi une rentrée d'argent, pour un parking public payant.

Dans la continuité, il y a encore d'autres projets.

En effet, l'Association Addiction L'Auvent occupe actuellement le bâtiment rue du Château 12, à côté du Parc du Château. Nous avons appris que cette association a l'intention de vendre ce bâtiment.

Nous avons soumis ce projet au GTC Finances et la Ville de Neuchâtel trouve cela intéressant, car on pourrait créer des structures d'accueil et parascolaire dans ce bâtiment. Il y a toute une synergie, avec Sorimont qui se trouve dans le même périmètre. Et surtout ce serait nos locaux.

Madame Sylviane Sauser (EAG) demande par où se ferait l'accès au parking.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

L'idée serait de créer une rampe d'entrée et de sortie sur la rue du Château, juste en face du Château.

Monsieur Flavien Maccabiani (PLR) prend la parole.

J'ai des doutes sur la sortie de ce parking sur la rue du Château. En effet, tout le nord du village est desservi uniquement par la rue du Château, ou par la rue des Carrelets, qui n'est pas non plus l'idéal.

De plus, douze villas-terrasses vont être construites rue du Stand. On parle aussi maintenant d'ouvrir la rue des Guches en direction de la Venelle.

Vous pensez sérieusement que la rue du Château, et particulièrement le carrefour avec la rue des Granges, va être capable d'absorber ce surplus de trafic ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, précise.

Il s'agit aujourd'hui d'un projet. Il faudra bien sûr déterminer, avec une étude de trafic, si vraiment ce sera possible.

Monsieur Nicolas Forster (PVL) pose une question.

Concernant la partie publique de ce parking souterrain, sachant que juste à côté il y a le parking de la Coop, dont une partie est aussi accessible au public et très souvent vide, est-ce que cela fait sens de viser sur des rentrées financières supplémentaires en créant ce parking ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Encore une fois, c'est une étude qui déterminera le besoin du nombre de places dans ce parking souterrain, si celles-ci seront également accessibles pour le public ou uniquement pour les habitants des alentours.

Vous l'avez dit, avec des nouvelles constructions qui vont se faire, occasionnant probablement plus de voitures, il faudra bien les mettre quelque part.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce que l'ordre du jour est maintenant épuisé.

Je remercie le Conseil communal pour la mise sur pied de cette séance d'information. Je constate qu'elle a été très utile, qu'elle nous a permis de nous remettre dans le bain, et surtout de nous préparer mentalement pour tout le travail qui nous attend durant le mois de juin.

Je vous demande, après le contre-appel, de quitter la salle, un par un, en commençant par les personnes assises au fond.

Contre-appel : 34 présents  
4 excusés  
3 absents

La séance est levée à 22h40.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly V. Niedermann